



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Gérard Bekerman

Tous les matins...

Tous les matins, notre ministre des finances doit trouver 1 milliard sur les marchés pour financer la dette publique. C'est beaucoup trop. D'autant que, jadis négatifs, les taux sont redevenus largement positifs, atteignant près de 5 % sur 10 ans aux États-Unis. On consacre au seul paiement du service de la dette autant, et parfois plus, que ce que nous consacrons aux budgets de la Défense ou de l'Éducation nationale. Triste réalité où, dorénavant, nous détruisons, avec nos dettes, plus que nous créons de richesses. Il n'existe pas de miracles infinis pour mettre fin à une telle dérive. Il en existe quatre : le moratoire, l'impôt, l'inflation et la croissance.

■ Quand la dette publique augmente, la richesse diminue

Or, en matière de fiscalité, la France atteint des cimes. Il est imprudent de vouloir dépasser les cimes. Lentement, l'inflation, elle, recule, mais la vraie inflation, celle qui mine notre pouvoir d'achat, augmente. Le moratoire, on en est loin, la France a un certain sens de l'honneur pour éviter l'opprobre de ne pas rembourser. Quant à la croissance, qui peut y croire quand des élus de la République, incapables de voter un budget en équilibre, tel un mauvais père de famille, la contaminent en sapant la confiance dont on a tant besoin ?

■ L'Afer a confiance

C'est dans ce contexte que l'Afer continue à maintenir le cap. Evidemment notre taux de 2,22 % n'est plus parmi les meilleurs. Oui, il va le redevenir. L'Afer, elle, a confiance. N'oublions pas que depuis 2005, la performance de notre fonds général dépasse les 3 %. Peu d'institutions font mieux. Et, ce qui compte, ce n'est pas de briller 1 ou 2 ans, mais de préserver la garantie de notre épargne, avec de bons taux, dans la durée. Et quand on est à l'Afer, on y reste. La durée moyenne de détention du contrat dépasse les 20 ans.

■ Le taux Afer à moyen et long terme a toujours été parmi les plus performants, et nous allons le rester

Les résolutions de notre prochaine AG vont dans cette direction. Un nouveau contrat en épargne à l'ambition de rassurer les 760 000 membres et d'aller de l'avant pour séduire encore plus d'adhérents. Toutes nos forces seront au rendez-vous en 2025 avec notre nouveau partenaire Abeille afin que l'Afer soit à nouveau ce qu'elle a toujours été depuis sa création : une association d'épargnants au service de ses adhérents, performante, utile, responsable, pour nous et pour la France.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

L'année 2023 a été troublée, entre les fortes tensions géopolitiques et la hausse des taux longs, minant les portefeuilles obligataires et faisant peser de gros risques sur la gestion des dettes publiques. Dans cet horizon de grande incertitude, l'Afer a poursuivi son travail au profit des adhérents dans le respect de ses valeurs.

Quelques chiffres 2023, si vous le voulez bien :

■ UNE ASSOCIATION DE SERVICE

- Le nombre de nouveaux adhérents est de **17 944**
- Nous comptons aujourd'hui **751 946 adhérents**.
- L'encours des contrats s'établit à **55 milliards d'euros**

■ UNE ÉPARGNE QUI SE DÉFEND BIEN

- Près de **2,2 milliards d'euros** ont été collectés en 2023, dont 89 % au titre des versements et 11 % au titre des affaires nouvelles. 28 % de la collecte ont concerné les UC
- L'encours sur les supports en unités de compte s'élève à **14,1 milliards d'euros** grâce à la diversification et à la qualité de notre offre
- L'âge moyen des nouveaux adhérents est de **42 ans**. **31 %** ont même moins de **30 ans** et près de la moitié moins de 40 ans. L'Afer continue de séduire une population plus jeune
- La durée moyenne de détention des contrats dépasse dorénavant **20 années**. Un tel horizon conforte le statut unique de l'assurance vie qui s'inscrit dans le temps et permet ainsi d'appréhender avec plus de sérénité les aléas boursiers.

■ ENFIN, LE « R » DE RETRAITE

- Le « R » d'Afer est en forte progression. Il y a deux ans, nous n'avions pratiquement pas de souscripteurs. Leur accroissement est de 84 % par rapport à 2022, avec un âge moyen de 45 ans.

■ LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU

Après une période centrée sur l'adaptation des outils, c'est l'amélioration des services qui est au cœur de nos préoccupations :

- **La qualité apportée par le groupement géré paritairement** entre l'Association et les co-assureurs dans le souci d'une amélioration constante des délais de traitement.
 - Le GIE Afer a effectué **588 000** demandes d'opérations, dont **8 100** par courriers
 - **78 428 adhérents** ont procédé à un arbitrage, représentant une sortie nette des UC de **225 millions d'euros**
 - **13 031 adhérents** ont utilisé l'option dynamisation ou sécurisation
 - **6 773 adhérents** ont sollicité une avance et **9 638 adhérents** ont remboursé leur avance
 - **32 771 changements** de clauses bénéficiaires ont été enregistrés
 - **4 928 adhérents** ont choisi un nouveau conseiller : **à l'Afer on aime la liberté**
 - **49 978 changements** d'adresse ou d'état civil
 - Le taux de réclamation se maintient au même niveau que 2022, considérablement bas : **0,3 %** des opérations.

- **L'accompagnement à distance** (service téléphonique ou digital)
 - **216 300** appels téléphoniques soit plus de 860 appels chaque jour ouvré.
 - 88 % décrochés dans un délai inférieur à une minute et un taux de satisfaction mesuré de **97 %**
 - Une ligne ouverte en continu de 9 h à 18 h
 - Une signature dématérialisée pour près de la moitié des nouvelles adhésions
 - Une sécurisation accrue des opérations de rachat ou de changement de RIB en ligne
 - Le site internet (www.afer.fr) a répondu aux besoins de plus de **350 000 adhérents** ayant activé leur espace personnel sécurisé, la dématérialisation leur ayant permis de réaliser directement en ligne **129 728 opérations**.

UN PARTENARIAT FRUCTUEUX AVEC ABEILLE ASSURANCES

Nous avons souligné, dès le départ, une affinité associative et mutualiste qui réunit l'Afer et son nouveau partenaire Abeille Assurances. À nous trois, Afer, Abeille, Aéma, nous partageons une vision commune de l'assurance, de l'épargne au cours du cycle de vie. Ensemble, nous sommes mobilisés dans l'intérêt de l'adhérent et du sociétaire.

Je le dirai avec des mots simples : dès qu'un problème naît, nous le résolvons à deux. Jadis, nous vivions souvent deux monologues. Nous trouvions des problèmes dans les solutions. Aujourd'hui, nous trouvons des solutions aux problèmes. La belle époque, c'est celle d'aujourd'hui. Presque tous les prérequis ont été satisfaits. Donnons-nous le temps pour le dernier, le sociétariat. En tout cas, la confiance nous unit et là est l'essentiel.

■ DES RÉOLUTIONS VOTÉES EN AG ET MISES EN ŒUVRE

- Le cantonnement du fonds euros du PERin : adhérent du contrat Afer ou adhérent du PERin : même protection grâce au cloisonnement des actifs qui permet une allocation stratégique plus dynamique, sous la vigilance statutaire de notre Comité de surveillance.
- La valorisation quotidienne pour la quasi-totalité des supports
- Une première gestion sous mandat est offerte aux adhérents pour un coût limité à 0,25 % annuel
- L'évolution de la garantie plancher au même prix jusqu'à 80 ans (et non plus 75 ans) calculée sur l'ensemble des supports : c'est une avancée normale car l'espérance de vie s'accroît

■ UNE GESTION FINANCIÈRE PLUS ACTIVE

Nos UC immo ont souffert cette année, comme les autres supports immobiliers de la place, de la crise mondiale de l'immobilier ainsi que de la hausse des taux. Néanmoins, 2023, à l'exception des UC immobilières, restera une année de belles performances, parfois très belles, pour toutes nos UC :

- Afer Sfer, l'une des SICAV les plus importantes du marché, avec ses 5 milliards d'encours, a gagné 11,91 %. La performance nette annualisée d'Afer Sfer depuis l'origine est de 5,73 %
- Afer Actions Monde, créée en 2004, 1,3 milliard d'encours : 16,17 %, son capital a doublé en 8 ans

Toutes ces UC ont profité de la hausse des marchés avec un CAC 40 à + 16,5 %, un Dow Jones à + 13,7 % sans parler du Nasdaq à + 44 %. En 2023, 4 supports en UC ont été lancés dont 3 supports structurés et 1 fonds à échéance (Afer High Yield 2027).

L'Afer a une bonne nouvelle à annoncer, une offre d'ETF (trackers) en gestion sous mandat verra le jour dès 2024 tant en épargne qu'en retraite.

La PPB, Provision pour Participation aux Bénéfices, le contrôle et la surveillance des fonds, les appels d'offres pour lesquels l'Afer dispose d'un droit final d'approbation, le périmètre des actifs entrant dans la gestion, notamment du PERin, une gestion intelligente de la réserve de capitalisation, tout cela participe d'un paritarisme renforcé.

■ FAUT-IL COURIR APRÈS DES TAUX MOMENTANÉMENT ÉLEVÉS OU RESTER FIDÈLE À SES VALEURS ?

Certes, pour la première fois, le Taux Afer, avec 2,22 %, est loin d'être parmi les meilleurs. Que s'est-il passé ? Depuis sa création, en 1976, l'Afer n'a cessé de distribuer 100 % des bénéfices aux adhérents. Notre provision, appelée PPB, est volontairement restée modeste compte tenu de notre pyramide des âges. Les compagnies d'assurance, elles, n'ont pas hésité à « fabriquer » des taux dopés par leurs confortables réserves. D'un certain point de vue, ces taux peuvent être des « arriérés » de taux : elles ont donné en 2023 tout ce qu'elles n'avaient pas donné pendant des années alors que l'Afer distribuait l'essentiel de la performance. Nous restons confiants à l'Afer. Bientôt, nous redeviendrons parmi les meilleurs !

L'Afer a toujours réussi à distribuer historiquement des performances élevées y compris lorsque les taux convergeaient vers zéro. Quand l'Afer donnait du 5 ou du 6 %, combien les compagnies d'assurance donnaient-elles ? Beaucoup moins. Notre philosophie a reposé pendant des décennies sur une distribution à 100 % des bénéfices, comme aujourd'hui, tandis que la plupart des assureurs en renaient 10 ou 15 %. J'ajouterai que l'épargne en assurance vie est, non pas une protection pour un, deux ou trois ans, mais une sécurité dans la durée. Contre vents et marées, l'Afer a maintenu le cap.

■ LA MOYENNE DU RENDEMENT DE NOTRE FONDS EURO RESSORT DEPUIS 2005 À PLUS DE 3 %

Et puis, l'Afer, c'est l'équité et l'éthique. Nous ne voulons pas donner aujourd'hui ce que nous avons pris hier à un autre assuré. Et nous ne voulons pas non plus retirer aujourd'hui pour donner à autrui demain. Le sujet de la mutualisation est au cœur des enjeux en matière d'assurance. Il doit être appréhendé dans toutes ses dimensions avec rigueur et le souci permanent du respect de nos valeurs. **On ne donne pas ce qu'on veut pour briller. On donne ce qu'on peut pour assurer dans le temps la sécurité de notre épargne.**

LA VOIX DE L'AFER

Que n'aura-t-on entendu sur ce Rapport, dit Mattei-Sansu, concernant la fiscalité des patrimoines, paru au dernier trimestre 2023 ! Ce Rapport contient quelque 30 propositions de réforme. Il en manque une 31^e.

Au cœur : l'héritage, accusé d'être la source des inégalités. Et ce, après avoir dressé un état des lieux avec force chiffres, pour ensuite reconnaître manquer de données fiables sur les transmissions !

Les recommandations abordent pêle-mêle les sujets les plus divers pour accroître principalement la pression fiscale. Relisons cette 13^e idée : aligner la taxation sur le capital décès payé au titre d'un contrat d'assurance vie sur le taux le plus élevé du barème successoral en ligne directe, soit 45 %. Pitié ! Mais ces auteurs semblent ignorer que le capital décès n'est pas un revenu mais une prestation garantie. Il subit déjà un barème de taxation progressif (jusqu'à 31,25 %) auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux par une contorsion fiscale unique (de 17,2 % à ce jour) applicable aux « revenus » compris dans le capital décès.

Plus grave encore, la recommandation n°3 sur la détermination des revenus taxables en assurance vie, non pas sur la base de la date d'ouverture du contrat, mais selon l'ancienneté des versements. Il s'agirait d'un système proche de celui de la durée moyenne pondérée qui a été abandonnée en raison de sa complexité et de son absence de pertinence. L'épargne en assurance vie est stable. A l'Afer la durée moyenne de détention est supérieure à 20 ans. Par ailleurs, pour être précis, rappelons qu'il s'agit plus justement de primes d'assurance payées plutôt que de versements.

Enfin, l'Afer a souligné qu'il était regrettable que la très « équitable » recommandation 17 qui vise l'indexation des seuils d'assujettissement de l'IFI sur l'inflation (en fait, toujours mise en œuvre) ne concerne pas, en équité, tous les seuils en vigueur notamment en assurance vie, car ils n'ont, eux, jamais été réévalués depuis 30 ans... Quelle indignité publique que d'accroître les seuils quand ils rapportent plus à l'Etat et de ne jamais penser à les revaloriser, comme les 70 ans ou les 152 500 €, lorsqu'il s'agit de récompenser des millions de Français qui ont mis une épargne de toute une vie en assurance vie pour leurs proches, pour la France, la transition écologique, le développement durable, les jeunes et l'emploi.

L'Afer a eu raison de combattre ces amendements et ce Rapport qui, pour l'heure, ont été sagement repoussés. L'Afer demeure vigilante, tant reste vive la tentation fiscale des élus de la République.

■ LES ASSISES DE L'AFER

C'est précisément dans ce contexte de présentation du projet de loi de Finances que s'est tenue la 9^e édition des Assises de l'Afer. Elle a rassemblé près de 1600 participants à la Maison de la Mutualité et a été diffusée en duplex streaming dans toute la France.

L'événement a réuni élus nationaux et experts de l'économie et de l'assurance.

Le rôle essentiel que joue l'assurance vie au service de notre économie a été rappelé. Bruno Le Maire a clôturé nos Assises. Il a lui-même appelé l'Afer à être « un pôle de stabilité dans un monde de turbulences ». Les Français attendent de leur assurance vie de la sécurité, de la stabilité, des repères, pas de bougeotte fiscale.

Vive l'Afer ! Pour une épargne stable, citoyenne et responsable.

PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION
RAPPORT COMPTABLE ET FINANCIER

COMPTES ANNUELS 2023

L'exercice 2023 a été marqué par une activité intense, tant sur le plan des événements que des partenariats.

PRODUITS

En 2023, les produits d'exploitation se sont élevés à 8269222 €, alors qu'ils étaient de 7883583 € en 2022, soit une augmentation de 385639 € (5 %).

Les produits se décomposent essentiellement en :

- **210 519 €** au titre des droits d'entrée, en forte augmentation du fait d'une contribution de notre partenaire assureur au titre des contrats AFER 100.
- **7819115 €** au titre de la dotation d'audit et de fonctionnement, en augmentation de 1 % par rapport à 2022.
- **239 588 €** au titre des autres produits, principalement liés à la restitution.

Il faut également noter l'augmentation sensible des produits des placements (résultat financier), qui passent de 86848 € à 123335 € du fait de la hausse des taux d'intérêt.

CHARGES

Les charges d'exploitation augmentent de 537743 € par rapport à l'exercice 2022 pour un total de 8336708 €.

Cette augmentation est liée à la fois à l'activité intense de l'année et au contexte inflationniste.

Une approche analytique des charges permet les commentaires suivants :

1. Assemblée Générale

Les dépenses engagées en 2023 ont été de 1138479 €. L'Assemblée Générale 2022 avait, quant à elle, coûté 1085257 €.

2. La « Lettre de l'Afer »

Deux « Lettres de l'Afer » ont été envoyées en 2023, pour un coût, hors affranchissement, de 219744 €. Ce poste avait représenté un budget de 180564 € en 2022.

3. Soirées Afer

Les Soirées Afer et d'autres événements ont été organisés pour les adhérents. Les Assises de l'Afer, en octobre, ont connu un grand succès.

Ces événements représentent un coût de 1287845 € en 2023, contre 883297 € en 2022.

4. Conseil d'administration

Le total des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration est de 212800 € TTC sous forme d'honoraires, de 510246 € sous forme de salaires, charges sociales comprises et de 54000 € au titre des indemnités de présence au Conseil d'administration. Ces rémunérations sont conformes au budget 2023 approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Elles sont sans aucune incidence sur les frais de gestion et sans conséquence sur le taux de rémunération du Fonds Garanti.

5. Comité consultatif

Les dépenses engendrées par les activités du Comité consultatif de l'Association représentent 41200 €.

6. Comité des Sages

Les dépenses engendrées par l'activité du Comité des Sages représentent 60000 € pour l'ensemble des sept membres.

7. Dotations aux provisions

Il a été constitué, au cours des exercices précédents, et en application du principe de prudence, des provisions pour risques et charges et pour dépréciations. Ces provisions ont vocation à couvrir, notamment, l'excédent des frais de gestion de la restitution sur les refacturations opérées à ce titre ainsi que divers risques de pertes futures, que l'Association s'efforce d'éviter. Au cours de l'exercice 2023, ces provisions ont été utilisées à hauteur de 114429 €. Aucune nouvelle provision n'a été dotée en 2023.

RÉSULTATS

Au final, le résultat est excédentaire de 26276 €, contre 124948 € en 2022.

Nos fonds propres s'élèvent à 5627389 € après affectation d'une partie de l'excédent de l'exercice précédent.

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2023, nous disposons d'une trésorerie largement positive de 7042025 €.

Cette trésorerie inclut, à hauteur de 1030688 €, des sommes revenant aux adhérents concernés par la restitution. Ces sommes ne sont donc pas disponibles pour l'Afer, et sont versées au fur et à mesure du débouclage des dossiers nécessitant un traitement particulier

PRÉVISIONS 2024

Produits

Ils sont estimés à :	8 450 000€
Dont :	
- Droits d'entrée :	180 000€
- Dotation d'audit et de fonctionnement	7 700 000€
- transfert du compte restitution	430 000€
- intérêts livret d'épargne	120 000€

Charges

Pour 2024, le budget présenté prévoit, outre l'Assemblée Générale annuelle, qui pourra à nouveau se tenir en présentiel, l'envoi des « Lettre de l'AFER », les soirées Afer, la communication, les rémunérations des administrateurs, les honoraires d'avocats et différents conseils (protection des données, mises à jour réglementaires, poursuite de la défense des adhérents).

Selon ces hypothèses, le résultat pour 2024 s'établirait à 302 867 €.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 ET BUDGET 2024

en euros

	2022	2023	2024
	rappel		budget
PRODUITS			
Droits d'entrée	141 209	210 519	180 000
Dotation de fonctionnement et d'audit	7 742 374	7 819 115	7 700 000
Autres produits		239 588	430 000
TOTAL DES PRODUITS	7 883 583	8 269 222	8 310 000
CHARGES			
Achats (imprimés, enveloppes)	1 164 540	1 541 332	1 400 000
Services extérieurs	899 993	1 056 908	1 051 400
Autres charges et services extérieurs	5 081 773	5 025 929	4 620 676
Impôts et taxes	13 869	3 748	18 199
Frais liés au personnel	820 042	805 641	965 944
Dotations amortissements et provisions	-181 252	-96 850	12 000
TOTAL DES CHARGES	7 798 965	8 336 708	8 068 219
Résultat d'exploitation	84 618	-67 486	241 781
Résultat financier	86 848	123 336	140 000
Résultat exceptionnel	17 645	-13	0
Impôt sur les bénéfices	64 163	29 559	78 914
Excédent net	124 948	26 278	302 867
Réserves Cumul des exercices	5 601 153	5 627 431	5 930 298

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

en euros

ACTIF	2022	2023
Immobilisations	225 390	302 700
Avances sur commandes	68 578	10 000
Créances diverses	102 665	166 298
VMP et compte à terme	2 000 013	2 000 013
Disponibilités	6 094 862	5 042 012
Charges constatées d'avance	454 423	433 852
TOTAL BILAN	8 945 931	7 954 875
PASSIF	2022	2023
Fonds propres statutaires	38 112	38 112
Report à nouveau	5 438 052	5 563 000
Excédent de l'exercice	124 988	26 276
Provisions pour risques et charges	136 442	22 013
Emprunts et dettes financières diverses	918 647	512 126
Dettes fournisseurs	611 863	622 957
Dettes fiscales et sociales	145 208	178 860
Autres dettes	1 532 619	991 531
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL BILAN	8 945 931	7 954 875

Extraits des comptes certifiés par notre Commissaire aux comptes. Le rapport du Commissaire aux comptes est disponible sur le site Internet de l'Association (www.afer.fr)

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES*

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Trésorière de l'Association

Au titre de l'exercice 2023, Madame Michèle Saint-Marc a perçu des honoraires pour ses fonctions de Trésorière de l'Association, de déléguée à l'animation des partenariats de l'Afer au profit des Adhérents et pour ses missions Afer Senior et Viager.

Pour ces différentes missions, le montant total hors taxes versé des honoraires est de 48 000 € HT, soit toutes taxes comprises 57 600 € TTC.

Les fonctions de Madame Saint-Marc ont pris fin le 30 juin 2023; elle a été remplacée dans ses fonctions par Madame Lyne Dahan depuis le 1^{er} juillet 2023.

Le montant total des honoraires hors taxes versé à Madame Dahan pour ses fonctions de trésorière est de 33 333 € HT, soit toutes taxes comprises 40 000 € TTC.

Secrétariat Général de l'Association

Au titre de l'exercice 2023, Madame Staeffen a perçu, pour sa fonction de Secrétaire Générale de l'Association, des honoraires pour un montant de 96 000 € HT, soit un montant de 115 200 € TTC.

Présidence de l'Association

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Gérard Bekerman a perçu, pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération nette de 297 893 €, les charges salariales et patronales étant de 214 756 €.

Comité consultatif

Président du Comité consultatif et Président de la Commission relations adhérents

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Jean-Pierre Legatte, Administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président du Comité consultatif et de la Commission «relations adhérents» des honoraires pour un montant hors taxes de 34 333 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 41 200 € TTC.

Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif et membre du Conseil de surveillance de la gestion de la Sicav Afer Premium

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Stanislas Bernard,

Administrateur de l'Association, a perçu pour ses fonctions de Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif, et de délégué à la gestion de la Sicav Afer Premium, des honoraires d'un montant toutes taxes comprises de 23 400 € TTC.

Déléguée au Conseil de surveillance de la gestion des fonds

Au titre de l'exercice 2023, Madame Myriel Pellissier, Administratrice de l'Association, a perçu, pour sa fonction de Déléguée aux Conseils de surveillance de gestion des fonds, des honoraires hors taxes de 16 667 € HT, soit toutes taxes comprises 20 000 € TTC.

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Stanislas Bernard, (administrateur) a perçu des honoraires pour sa participation à la Commission de surveillance de la gestion des fonds (CSGF) d'un montant de 9 750 € HT, soit toutes taxes comprises 11 700 € TTC.

Honoraires perçus par les administrateurs

Au titre de l'exercice 2023, jusqu'à sa prise de fonction comme Trésorière le 1 juillet 2023, Madame Lyne Dahan (administratrice) a perçu des honoraires hors taxes au titre de conseil et de gestion pour un montant de 30 000 € HT, soit toutes taxes comprises 36 000 € TTC.

Au titre de l'exercice 2023, depuis la fin de ses fonctions de Trésorière, le 1 juillet 2023, Madame Michèle Saint-Marc (administratrice) a perçu des honoraires hors taxes au titre de conseil et de gestion pour un montant de 36 000 € HT, soit toutes taxes comprises 43 200 € TTC.

Au titre de l'exercice 2023 Monsieur Louis Abraham (administrateur) a perçu des honoraires pour la participation au Comité de surveillance du PERin Afer pour un montant de 5 000 € HT, soit toutes taxes comprises 6 000 € TTC ainsi que pour l'accompagnement du Conseil d'administration pour un montant de 70 390 € TTC.

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Jean-Pierre

Legatte (administrateur) a perçu des honoraires hors taxes pour la Présidence du Comité de surveillance du PERin Afer pour un montant de 11 500 € HT, soit toutes taxes comprises 13 800 € TTC.

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Stanislas Bernard (administrateur) a perçu des honoraires hors taxes pour la participation au Comité de surveillance du PERin Afer pour un montant de 9 750 € HT, soit toutes taxes comprises 11 700 € TTC.

Au titre de l'exercice 2023, Madame Myriel Pellissier, Administratrice de l'Association, a perçu des honoraires hors taxes pour la participation au Comité de surveillance du PERin Afer pour 8 333 € HT, soit toutes taxes comprises 10 000 € TTC.

Au titre de l'exercice 2023, Madame Véronique Staeffen, Administratrice de l'Association, a perçu, pour la participation au Comité de surveillance du PERin, des honoraires d'un montant hors taxes de 10 000 € HT, soit toutes taxes comprises de 12 000 € TTC.

Indemnités de présence

Une indemnité forfaitaire est allouée aux administrateurs non-membres du bureau. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre Association a comptabilisé les charges suivantes :

Stanislas Bernard :	8 000 €
Lyne Dahan ⁽¹⁾ :	4 000 €
Jean-Pierre Legatte :	8 000 €
Myriel Pellissier	8 000 €
Pascale Linant de Bellefonds	8 000 €
Louis Abraham :	8 000 €
Michèle Saint-Marc ⁽¹⁾ :	4 000 €
Nicolas Spieser :	6 000 €

Soit un montant global de 54 000 €.

(1) Mesdames Saint-Marc et Dahan ont respectivement perçus ces indemnités après la fin et avant le début de leur fonction de Trésorière.

*Le Rapport Spécial du Commissaire aux comptes, Carmyn, sur les Conventions réglementées, est publié sur le site www.afer.fr

RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

L'Assemblée Générale de l'Afer du 25 juin 2024 est une AG dite Mixte puisqu'elle concerne des décisions relevant de l'AG Ordinaire (de 1 à 8) et des sujets de la compétence de l'AG Extraordinaire (9 et 10)

Ces résolutions s'inscrivent dans une volonté d'améliorer l'offre existante et de la développer.

Ainsi, s'agissant de la **résolution 5**, l'Afer entend répondre aux besoins des adhérents en recherchant la performance dans la durée et une plus grande transparence des frais. Si l'objectif du nouveau contrat vise surtout les jeunes actifs, l'Afer veillera tout autant à ce que les adhérents existants profitent du dynamisme de la nouvelle offre.

Considérant le partage du même canton, l'Association fera auditer chaque année le respect des engagements pris par le partenaire assureur, notamment :

- la Provision de Participation aux Bénéfices, constituée par les adhérents, leur sera acquise et **leur reviendra totalement**
- la Participation aux Bénéfices réalisée ne pourra être que renforcée par le nouveau contrat.

Enfin, les adhérents pourront souscrire par transfert de leur adhésion actuelle, selon les modalités qui seront mises en œuvre, et bénéficier ainsi de l'**antériorité fiscale**.

La **résolution 6** vise l'amélioration du contrat Multisupport, en particulier dans la recherche de performances, avec l'amélioration de la gamme des supports en unités de compte avec, notamment, une offre d'ETF (*Exchange Traded Funds*, en français : fonds indiciaires cotés en Bourse). Ces fonds visent à répliquer un indice donné et à dégager le même rendement (déduction faite des frais liés à l'ETF) que cet indice y compris en GSM (Gestion Sous Mandat), ainsi qu'une offre d'actifs non cotés (*Private Equity*) définie par un sélectionneur indépendant.

La **résolution 7** vise l'amélioration du PERin. En effet, après

avoir veillé au cantonnement du PERin, l'Association s'attache à la cohérence de l'offre en unités de compte : moins de supports pour une gamme plus efficace et l'introduction d'ETF, d'abord dans le cadre d'une gestion sous mandat dédiée, ensuite de manière généralisée.

La **résolution 8** est soumise à l'Assemblée Générale afin de permettre la mise en œuvre de la réglementation à venir. L'Afer a œuvré à une meilleure protection des épargnants s'agissant de la transparence et de la lisibilité des frais. Les évolutions déjà actées par la loi Industrie verte concernent aussi les enjeux environnementaux et économiques (transition écologique, réindustrialisation et création d'emplois) qui incluent l'orientation de l'épargne vers l'économie productive.

Enfin, dans le respect de la réglementation, la reconduction du PERin au 31 décembre 2025, auprès d'Abeille Retraite Professionnelle, est soumise à l'AG extraordinaire (**résolution 9**).

Le Comité de surveillance du PERin Afer s'est prononcé en faveur de la reconduction du plan au regard tant des améliorations déjà négociées et mises en œuvre (notamment avec le cantonnement du fonds euros) que des travaux en cours quant à la rénovation de la gamme des supports en unités de compte avec notamment la mise en œuvre à venir d'une offre d'ETF, y compris dans le cadre d'une gestion sous mandat.

La dernière **résolution 10** fait évoluer les Statuts, conformément à la loi, concernant la compétence de l'AGE et le fonctionnement du Comité de surveillance du PERin.

RÉSOLUTIONS VOTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 1

Compte rendu d'activité du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'administration, l'approuve.

RÉSOLUTION 2

Comptes de l'exercice 2023

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Trésorière de l'Association et du rapport du Commissaire aux comptes concernant les comptes annuels pour l'exercice 2023, approuve les comptes annuels de l'Association tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, donne quitus de leur gestion aux administrateurs et affecte

le résultat de 26 276 € au Fonds de dotation de l'Afer pour la Recherche Médicale.

RÉSOLUTION 3

Rapport spécial du Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports établis par le Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, approuve les conventions visées audit rapport.

RÉSOLUTION 4

Approbation du budget 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget de l'Association pour l'exercice 2024 tel qu'il lui est présenté, approuve ce budget, ainsi que les opérations qu'il prévoit.

RÉSOLUTION 5
Nouveau contrat en épargne

L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'administration pour dynamiser les performances et conquérir de nouveaux adhérents grâce à un nouveau contrat, qui permettra également aux adhérents actuels de profiter de son dynamisme au sein du même canton euro.

RÉSOLUTION 6
Multisupport Afer : introduction d'une UC investie en actifs non cotés (Private Equity) et d'une GSM d'ETF

L'Assemblée Générale approuve le développement de la gamme des supports en unités de compte, comprenant notamment un support investi en actifs non cotés avec une valorisation hebdomadaire ainsi que l'introduction d'ETF y compris dans le cadre d'une Gestion Sous Mandat.

RÉSOLUTION 7
PERin : refonte de la gamme des UC et intégration d'une offre ETF

L'Assemblée Générale approuve la refonte de la gamme des supports en unités de compte, d'une part, pour offrir une gamme resserrée et sélective, et d'autre part, pour intégrer une offre d'actifs non cotés, ainsi que d'ETF, y compris en GSM, toujours dans la recherche d'une meilleure performance.

RÉSOLUTION 8
Multisupport et PERin : adaptation des contrats aux évolutions

L'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'administration pour la mise en œuvre des évolutions contractuelles requises par la loi et la réglementation, en particulier en considération de la Loi Industrie Verte.

RÉSOLUTIONS VOTÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
RÉSOLUTION 9
Reconduction du PERin Afer auprès de l'assureur

L'AGE approuve la reconduction du PERin auprès du partenaire assureur Abeille Retraite Professionnelle.

RÉSOLUTION 10
Adaptation des Statuts

L'AGE approuve les modifications statutaires, conformément à la loi, concernant le PERin :

- la compétence de l'AGE en cas de reconduction, fermeture ou changement de gestionnaire,
- la mission et la composition du Comité de surveillance du PERin : 6 à 11 membres désignés pour une durée de 5 ans (renouvelable) et révoqués par le Conseil d'administration, même en cas de décès, démission ou révocation. Le règlement intérieur en précise les modalités.

COMPTE DES BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU FONDS GARANTI EN EURO

Pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéfices techniques et financiers ayant conduit à distribuer le taux de rendement net du Fonds Garanti en euro.

AU DÉBIT	Montants
Frais de gestion financière	8 594 568
50% de la contribution sociale de solidarité des sociétés	847 743
Déficits techniques sur les rentes viagères en service	-
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	-
Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif y compris réemploi des capitaux décès	1 103 338 078
Dotation nette à la provision pour participation aux bénéfices(1)	0
Dotation nette à la réserve de capitalisation	-
Report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent	-
Solde créditeur à reporter en 2024	608 549
TOTAL DÉBIT	1 113 388 938

AU CRÉDIT	Montants
Revenus bruts du portefeuille	931 484 346
Intérêts sur avances	14 781 605
Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	2 464 592
Reprise nette aux provisions pour dépréciation des placements	47 982 386
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	6 511 452
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices (1)	107 000 000
Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation	2 871 061
Avoirs fiscaux	19 867
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	273 629
TOTAL CRÉDIT	1 113 388 938

(1) Retrouvez plus de précisions sur la provision pour participation aux bénéfices sur www.afer.fr - document « dernière situation ».

EXPLICATION DU CALCUL DU TAUX DE RENDEMENT DU FONDS GARANTI EN EURO :

Les « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » sont égaux à 1 103,34 millions d'euros et servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2023 : 40 743,65 millions d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2023 est de $1\,103,34 / 40\,743,65 = 0,02708$ soit un taux brut de 2,708 % qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de $(1 + 2,708\%) * (1 - 0,475\%) = 1,0222$ soit 2,22 %.

NOUVEAUTÉ

Découvrez l'application mobile
Afer&Moi

L'Afer étoffe son offre de services et lance la déclinaison de votre espace personnel Afer&Moi, en version mobile. Avec l'application Afer&Moi, accédez à votre espace personnel adhérent partout et à tout instant*, depuis votre smartphone.

*Sous réserve des dispositions contractuelles en vigueur et des CGU disponibles sur <https://adherent.gie-afer.fr/espaceclient/cms-afer/espace-public/conditions-generales-d-utilisation.html>



PRATIQUE



TOUJOURS
AVEC VOUS



ACCESSIBLE

Pensez dès aujourd'hui
à votre Plan d'épargne
retraite individuel

3,50%

en 2023 sur Afer Fonds Euros Retraite,
net de frais de gestion et hors prélèvements
fiscaux et sociaux.

Votre conseiller est à votre disposition pour vous le présenter

LES CONTRATS AFER ENCORE RÉCOMPENSÉS EN 2024

L'Afer a été cette année encore largement récompensée par la presse spécialisée :

- **Mention très bien** pour le Fonds Garanti en euros du Contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer décerné par *Mieux Vivre Votre Argent*
- **Trophée d'or** du *Revenu*,
- **Label d'Excellence** des *dossiers de l'Épargne*,
- **5 Oscars** décernés par *Gestion de Fortune* :
 - meilleur contrat d'assurance vie proposé par une Association
 - meilleure performance régulière sur 10 et 15 ans
 - meilleur service aux assurés
 - meilleur PERin...

Retrouvez l'ensemble de ces récompenses sur :
www.afer.fr/recompenses-2024

Vous êtes les meilleurs ambassadeurs
du contrat Afer !

Depuis 1990, plus de 193 000 adhérents ont parrainé un proche pour qu'il devienne à son tour adhérent Afer. Vous souhaitez faire connaître les avantages du contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer ou du plan d'épargne retraite Afer Retraite Individuelle à une personne de votre entourage ?

Rapprochez-vous de votre Conseiller

habituel : une fois votre « filleul » devenu adhérent de l'Afer, il aura le plaisir de vous faire parvenir le cadeau de votre choix parmi notre sélection.

(*) L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.



- Champagne*
- Chèques cadeaux

CALENDRIER
DES ÉVÉNEMENTS
AFER 2024

Mai
30

Rennes
Soirée Afer

Juin
25

Nîmes
Assemblée Générale

Juil.
06

Aix-en-Provence
Les Rencontres Économiques

Sept
19

Royan
Soirée Afer

Oct
16

Lyon
Soirée Afer

Nov.
23-24

Paris
La Cité de la Réussite

Dec
11

Colmar
Soirée Afer



Pour participer,
inscrivez-vous sur le site www.afer.fr
rubrique « actualités et événements »